

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 8 (1962)

Heft: 2

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE...

VACANCES POUR LES FAMILLES

La Société suisse d'utilité publique publie depuis une vingtaine d'années un catalogue comportant la liste des appartements de vacances. L'édition de 1962 contient plus de 5.200 adresses de logeurs, réparties dans toute la Suisse. Ce catalogue est en vente au prix de 2,50 francs au Bureau du logement de vacances, à Zoug, Baarerstrasse 46, téléphone (042) 4-18-34, ou auprès de la Société suisse d'utilité publique, Brandschenkestrasse, 36, Zurich 1. Ce catalogue est aussi en vente dans tous les grands bureaux de tourisme suisses, ainsi qu'à l'agences de voyage et de renseignements des Chemins de fer fédéraux. Les catalogues des années précédentes ne sont plus valables. On indiquera gratuitement au possesseur d'un catalogue les appartements disponibles. Comme la demande d'appartements de vacances est particulièrement forte en juillet et août, les personnes qui le peuvent devraient aller en vacances avant ou après ces deux mois. Dès la seconde semaine d'août, de nombreux appartements sont libres. D'autre part, les loyers sont meilleur marché avant et après la saison.

CANTON D'ARGOVIE

LE « DIMANCHE DES FILLES » DANS LE SEETAL ARGOVIEN

Les trois villages de Fahrwangen, Meisterschwanden et Tennwil, dans le Seetal argovien, ont célébré le 14 janvier le traditionnel « Meitlisonntag » (Dimanche des filles).

Cette fête remonte à la seconde guerre de Villmergen, lorsque les femmes s'armèrent et apportèrent aux hommes leur précieux concours.

Le cortège de dimanche dernier fut particulièrement grand et brillant, car on célébrait le 250^e anniversaire de la seconde guerre de Villmergen (1712). Le cortège avait comme thème « De la guerre à la paix », et tous ses groupes historiques n'étaient composés que de femmes.

Plus de 10.000 spectateurs faisaient la haie le long du parcours du cortège. Ce jour-là, les femmes, selon leur tradition, imposèrent leur « régime », c'est-à-dire « attaquent et déconfirent » les hommes et les « obligent à faire chez eux du café ou toute autre boisson ou aliment et à les servir.

LES FOUILLES A VINDONISSA

Ainsi que le professeur Laur-Belart l'écrit dans le dernier cahier « Ur-Schweiz » (La Suisse primitive), les fouilles dans la partie ouest du camp de la légion, à Vindonissa, ont été poursuivies jusque dans le mois de décembre. On a découvert à cette occasion deux maisons de centurions bien conservées, et quelques locaux des troupes de la onzième légion. Des traces évidentes de casernes en bois ont également été mises à jour, qui remontent à l'époque de la fondation du camp, sous l'empereur Tibère. Le fait que le plus an-

REVUE DE PRESSE...

cien camp de la légion va aussi loin à l'ouest est chose nouvelle et pose de nouveaux problèmes aux archéologues qui s'occupent des fouilles à Vindonissa.

CANTON DE BALE

MORT D'UNE FEMME-PEINTRE

La femme-peintre Gustava Iselin, connue pour ses dessins et paysages, est morte à l'âge de 84 ans.

CANTON DE BERNE

LE DEVELOPPEMENT DES ASSURANCES SOCIALES EN SUISSE

Selon les renseignements fournis par l'Office fédéral des assurances sociales dans la revue mensuelle qu'il publie à l'intention des caisses de compensation, les recettes totales des diverses assurances sociales suisses ont atteint en 1960 la somme énorme de 2.257 millions de francs qui se répartissent comme suit.

Assurance vieillesse et survivants	1.119 millions de fr.
Assurance invalidité	102 » » »
Aide complémentaire aux vieillards et survivants	9 » » »
Allocations aux militaires pour perte de gain	78 » » »
Allocations familiales aux ouvriers agricoles et paysans de montagne	17 » » »
Assurance accidents	349 » » »
Assurance maladie et maternité	583 » » »

Les assurés et employeurs ont versé 1.724 millions (76,3 % des recettes). Les pouvoirs publics 290 millions (12,9 %), et les fonds divers et intérêts 243 millions (10,8 %) de francs.

L'importance de ces sommes consacrées à la politique sociale est particulièrement apparente, si l'on pense que le budget de la Confédération pour 1960 s'élevait à 2.546 millions de francs, dont 960 millions pour le budget militaire.

Depuis 1960, les dépenses de la Confédération ont dépassé les 3 milliards de francs par an et les dépenses militaires ont atteint quelque 1.120 millions de francs. Les recettes des assurances sociales ont également fortement augmenté, du fait notamment de l'accroissement du revenu national.

LA DISPARITION DU « JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT »

Il y a quelques semaines, l'on annonçait, dans une brève information, la disparition du « Journal suisse d'Egypte et du Proche-Orient ».

C'est en 1927 que ce journal fut fondé par le professeur J.-R. Fiechter, sous le nom de « Bulletin suisse », dont il assumait la direction en compagnie de sa femme. Il devait devenir l'organe officiel des colonies suisses d'Egypte et du Proche-Orient, voire le plus important

des journaux suisses paraissant à l'étranger. Il publiait régulièrement les plus importantes nouvelles de Suisse diffusées par l'A.T.S.

En 1950, lors de la rentrée en Suisse de M. et Mme Fiechter, qui n'avaient cessé de diriger le journal en marge de leurs activités professionnelles, cet organe fut repris en main par M. Maurice Fiechter, ingénieur. Son départ de l'Egypte aura entraîné l'arrêt de la parution du journal, dont la disparition sera ressentie avec regret par les Suisses d'Egypte, car elle sonne le glas d'une période heureuse et prospère qui permit à notre pays de jouer, sur les rives du Nil, un rôle dont l'importance n'était pas proportionnée au nombre de ses représentants.

CEUX QUI S'EN VONT

L'avocat et notaire Costantino Poretti, de Lugano, est mort subitement à Berne à la station d'arrêt des tramways. Le défunt, qui était âgé de 40 ans, était depuis une année juriste au Département fédéral de justice et police. M. Poretti, qui fit ses débuts dans le journalisme, avait notamment dirigé le quotidien de Bellinzona, « Popolo e libertà ».

UNE NOUVELLE ETAPPE DANS L'ŒUVRE D'ADAPTATION DE L'HORLOGERIE SUISSE

Une nouvelle étape s'est ouverte dans l'œuvre d'adaptation de l'horlogerie suisse aux conditions modernes de fabrication avec l'organisation, par la Fédération horlogère, d'entente avec la Chambre suisse de l'horlogerie, les sections de la F.H. et les organisations syndicales, d'un cours gratuit pour la formation de contremaîtres de l'horlogerie.

Ce premier cours se déroulera à Biel du 15 janvier au 17 mars, du fait que c'est l'association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie (A.C.B.F.H.) qui, la première, a réuni un nombre suffisant de participants. D'autres cours auront lieu, aussi bien en Suisse alémanique qu'en Suisse romande.

La séance inaugurale s'est déroulée en présence du préfet du district de Biel, M. Marcel Hirschi, du maire, M. Paul Schaffroth, et de diverses notabilités du monde patronal et ouvrier.

M. Gérard Bauer, président de la Fédération horlogère, a mis en évidence le fait que ce cours se situe dans le cadre de l'effort de renouvellement qui doit être entrepris si l'on veut permettre à l'horlogerie de demeurer compétitive et de tenir les promesses faites aux électeurs lors de la campagne pour l'adoption du nouveau statut de libéralisation de l'horlogerie. Un deuxième pas suivra avec la création légale du centre électronique horloger.

Le président de la F.H. a longuement insisté ensuite sur le rôle essentiel du contremaître au triple point de vue humain, psychologique et technique. Le contremaître est véritablement un fondé de pouvoir technique, l'oreille et l'œil du patron dans le bon sens de ces deux termes. Le nombre des participants au cours a dû être limité. Il s'agit d'une expérience. Les métho-

des seront revues et corrigées selon les expériences faites à Biel.

En concluant, M. Gérard Bauer a relevé qu'il s'agit en l'occurrence d'une œuvre de solidarité professionnelle. Tous sont solidaires. Si notre industrie ne reste pas en tête, elle sera à la remorque de l'étranger, et, à la longue, ne pourra pas survivre.

M. Charles Brandt, administrateur de la manufacture Oméga et vice-président de l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie, après avoir exprimé le vœu que ce cours sera un plein succès, a montré l'absolue nécessité de recruter, puis de former des cadres qualifiés. Cette tâche est d'autant plus importante que l'horlogerie suisse se trouve dans une phase de complète évolution.

M. Pierre Steinmann, directeur du Technicum neu-châtelois, a fait ensuite le premier cours en parlant de la productivité et de ses normes. La normalisation est absolument nécessaire, si l'on songe seulement qu'il existe dans notre horlogerie de 550 à 650 calibres ou types de mouvements en fabrication. Leur nombre est encore plus grand si l'on tient compte des calibres de stock. Il faut aussi concentrer la fabrication des séries. Enfin, il est de première importance de renseigner le personnel à tous les échelons de la fabrication sur la modernisation des méthodes et les buts visés par toute adaptation à la technique moderne.

L'organisation des cours

La durée totale d'enseignement de ce premier cours — une expérience, rappelons-le, — est de 215 heures réparties en cinq semaines. Les participants doivent avoir cinq années de pratique industrielle, ainsi qu'un diplôme d'un technicum, d'une école professionnelle ou un certificat fédéral de capacité, ou, éventuellement, des connaissances correspondant à ces titres. Le nombres des élèves est limité à vingt afin que l'enseignement soit efficace.

Des examens sont prévus, dès la deuxième semaine, sous forme de questionnaires écrits. Un certificat de participation, sans note, sera délivré aux élèves ayant subi les examens avec succès.

Le programme est divisé en quatre groupes:

- a) Psychologie et fonction du chef, 30 heures.
- b) Acheminement, planning, méthodes de travail, organisation et visite d'usines, organisation de l'entreprise, productivité, etc., 70 heures.
- c) Electricité, mécanique horlogère, métrologie, dessins, tolérances, prix de revient, etc., qualité du travail et du produit, etc., 93 heures.
- d) Français (apprendre à rédiger des rapports), assurances (prévention des accidents notamment) et droit (contrat de travail, législation sur les fabriques, organisation judiciaire), 14 heures.
- e) Examens: 8 heures.

Ajoutons que les dépenses pour le cours, y compris les frais de déplacement, pour les visites d'usines ou les repas de midi, sont pris en charge par la F.H. Les autres frais, notamment le logement, incombent, soit à l'employeur, soit à l'élève.

REVUE DE PRESSE...

LE NOUVEAU STATUT LEGAL DE L'HORLOGERIE

Le nouveau statut légal de l'horlogerie, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1962, comporte, comme il a souvent été rappelé au cours de la campagne d'information ayant précédé le scrutin, un contrôle technique de la production horlogère. La Commission de surveillance, sous l'autorité de laquelle le contrôle sera effectué, a été nommée à la fin de l'année dernière par le Département fédéral de l'économie publique. Son président est le professeur E. Brandenberger, directeur du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et Institut de recherches. Ses membres ont été choisis dans les milieux de la science et de la technique de différentes disciplines, ainsi que parmi les fabricants d'horlogerie ayant connaissance des marchés étrangers. Ces désignations ont été faites sur proposition des organisations horlogères.

La Commission de surveillance a tenu, le mardi 23 janvier 1962, sa première séance à Berne. Ses travaux ont été ouverts par un exposé de M. K. Huber, secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique. Elle a désigné M. Roger Payot, docteur ès sciences, en qualité de directeur du contrôle technique suisse des montres.

La Commission de surveillance a décidé de reprendre l'organisation créée par la Fédération suisse des Associations de fabricants d'horlogerie (F.H.) depuis 1960, pour le contrôle des montres et mouvements de montres des maisons qui lui sont affiliées. Elle a adopté les mesures qui doivent permettre au contrôle technique suisse des montres d'assurer de façon efficace, dans l'intérêt général de l'industrie horlogère et de l'ensemble de l'économie du pays, les tâches importantes qui lui sont dévolues.

DEUX NOUVEAUX EMETTEURS DU PROGRAMME ROMAND DE LA TELEVISION

La Direction générale des P.T.T. communique que deux nouveaux émetteurs du programme romand de la télévision sont entrés en service le 29 janvier au Bantiger et au Val de Travers.

La première installation, celle du Bantiger, est destinée surtout à alimenter des relais dans le Jura, l'un d'eux étant celui du Val de Travers. Le nouvel émetteur du Bantiger améliorera aussi la réception du programme romand dans le triangle Berne-Yverdon-Bienne. Il rayonnera une puissance maximum de 2 kw. sur le canal 10 dans la direction de Neuchâtel.

Un émetteur plus puissant remplacera plus tard cette installation, sur le même canal. Sa portée sera plus étendue.

La seconde installation se trouve aux Roches-Blanches-sur-Noiraigue. Elle dessert le Val de Travers sur le canal 5 avec une puissance rayonnée de 50 watts.

REVUE DE PRESSE...

UN GRAND DISCOURS DU CONSEILLER FEDERAL WAHLEN SUR L'AVENIR DE LA SUISSE

Prenant la parole, à l'Assemblée du Parti bernois des paysans, artisans et bourgeois, M. F. T. Wahlen, conseiller fédéral, a brossé un tableau extraordinairement suggestif de la responsabilité, qui est le problème fondamental de la vie économique et politique dans notre démocratie. Après avoir défini la nature de la responsabilité qui suppose l'existence de deux personnes ou de deux organes : l'un qui est responsable et l'autre envers qui cette responsabilité est assumée, l'orateur a tout d'abord parlé de la

Responsabilité du citoyen à l'égard de la collectivité

La Confédération ayant pour aspiration suprême d'être et de demeurer une communauté libre d'hommes libres, il est essentiel de se dire que son existence dépend d'une attention soutenue et d'une lutte incessante. Les règles et les institutions acquises doivent être adaptées aux besoins perpétuellement changeants, mais en conservant les structures fondamentales qui garantissent la liberté. Les responsabilités qu'implique cette transformation ne se bornent pas au présent : elles débordent sur l'avenir, car chaque décision importante aura une répercussion future. La responsabilité étant le support de la liberté, il s'ensuit que les notions de « Société libre » et de « Société responsable » sont identiques et se confondent. L'Etat démocratique n'est, ni un club de discussion, ni une société de bienfaisance.

Le danger du totalitarisme

Le chef du Département politique fédéral a ensuite passé en revue les dangers qui, de toutes parts, menacent la communauté libre d'hommes libres. Il s'est attaché à mettre en lumière le double visage de l'idéologie communiste. Le communisme s'efforce de rendre moins repoussante une de ses faces — lutte des classes, suppression de toute liberté, écrasement de l'individu transformé en outil sans volonté aux mains des hommes au pouvoir — en faisant miroiter comme but final une société sans classe et dans laquelle l'Etat, n'étant plus un instrument nécessaire au maintien de l'ordre, dépérira et disparaîtra de lui-même. C'est la pure utopie. Ce qu'il convient de retenir, c'est que l'Etat totalitaire, en excluant la liberté, exclut aussi la responsabilité envers la collectivité. La responsabilité n'existe qu'à l'égard de la ligne définie par le parti.

La liberté, la dignité et même l'existence de l'individu ne comptent pas pour le communiste fidèle. M. Wahlen a alors posé la question de savoir comment nous devions nous comporter à l'égard du communisme. Pour s'y opposer victorieusement, il faut d'abord le connaître, ce qui, trop souvent, n'est pas le cas chez nous. Certes, notre société est assez saine pour contenir dans un cadre très étroit l'influence des communistes convaincus que nous comptons dans nos propres rangs. Mais il y a ce qu'il est convenu d'appeler

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

l'« Intelligentia », soit des citoyens qui flirtent avec le communisme parce qu'ils ne se donnent pas la peine d'en étudier les méthodes et les buts et se complaisent dans une attitude de tolérance superficielle. En face d'eux se rangent les adversaires actifs du communisme, parmi lesquels on compte, chose réjouissante, beaucoup de jeunes. Toutefois, l'orateur a mis en garde contre le recours à des méthodes inconciliables avec les principes de notre société libre et imitant celles du totalitarisme, comme l'intimidation et la dénonciation.

Quant à l'attitude de l'Etat à l'égard des pays gouvernés selon un mode totalitaire, il doit, parce que notre pays s'est aussi obligé à la paix, s'efforcer d'entretenir des relations normales avec tous celles que soient leurs conceptions politiques. En nous écartant si peu que ce soit du principe de l'universalité des relations internationales, nous mettrions en danger la position que nous avons nous-mêmes choisie au sein de la communauté des Nations. D'autre part, nombre d'hommes qui vivent derrière le rideau de fer désirent ardemment recevoir des informations du monde occidental. Une attitude par trop restrictive équivaudrait à un manque de foi dans la force du message dont nous devons être les porteurs.

Politique économique et liberté du citoyen

M. Wahlen a ensuite parlé de nos responsabilités économiques et sociales qui se sont développées et affinées. Il est cependant effrayant de devoir constater que, même dans le monde libre, la primauté est de plus en plus donnée au développement économique et au progrès technique, en stricte conformité avec la doctrine communiste. À cet égard, une grande responsabilité repose sur la libre entreprise et ses organisations, lesquelles ont le devoir de freiner une expansion toujours plus dangereuse, comme nous le montre la hausse rapide des prix et des salaires.

Il faut que les dirigeants de l'industrie et les organisations de fait élargissent leur point de vue et consentent, s'il le faut, des concessions en faveur des partenaires sociaux plus faibles et des milieux défavorisés par la conjoncture, dont l'agriculture tout spécialement. Celle-ci et ses organisations se doivent, de leur côté, de voir plus loin que leurs difficultés immédiates, de chercher des voies nouvelles et d'en discuter avec les autres branches de l'économie. La paysannerie conserve heureusement, au-delà du côté artisanal qui est le sien, une forme de vie qui a sa propre échelle des valeurs. Nous ne devons pas non plus oublier que ce fut une communauté de paysans qui, en fondant la Confédération, nous a garanti la liberté. Un paysan libre sur une ferme libre a de tout temps été considéré comme une incarnation de la liberté. Il faut donner au problème agricole une solution qui permette à la paysannerie, malgré son actuel besoin de protection, de tomber le moins possible dans la dépendance de l'Etat. En fait, l'une des plus grandes responsabilités d'un citoyen libre dans une société libre est de ne pas se décharger sur l'Etat de ses responsabilités personnelles.

Les responsabilités politiques du citoyen

Examinant les causes du désintérêt pour la chose publique et de l'abstentionnisme, M. Wahlen s'est demandé si l'absence en Suisse d'une véritable opposition, comme il en existe une, par exemple, en Grande-Bretagne, n'y est pas pour quelque chose. L'opposition parlementaire ne se manifeste chez nous que de cas en cas. L'exercice des devoirs civiques en est rendu plus difficile. Mais cela représente aussi une responsabilité et une dignité accrues qui devraient inciter les non-conformistes, parmi lesquels les citoyens d'un pays démocratique se rangent volontiers, à assumer pleinement leurs devoirs. En passant, l'orateur a fait allusion au suffrage féminin et dit sa certitude que le peuple devra un jour ou l'autre se prononcer à nouveau sur ce problème.

Nos responsabilités face à l'avenir immédiat

Un avenir particulièrement incertain et chargé de responsabilités s'ouvre devant les Autorités et le peuple. Des décisions lourdes de conséquences, auxquelles nous ne pourrons pas nous soustraire, devront être prises. Il faut les analyser avec calme et avec courage, en appréciant toute leur portée. L'orateur a mentionné la réforme de l'armée qui touche à sa fin, la protection civile qu'il faut réaliser rapidement, l'initiative sur l'interdiction des armes atomiques sur laquelle notre peuple sera appelé à se prononcer le 1^{er} avril.

A ce propos, M. Wahlen a dit que nous sommes tenus de fournir à nos soldats les armes les plus efficaces que nous pouvons obtenir, tout en précisant que la question de savoir si et, éventuellement, à quel moment nous devrons nous procurer des armes atomiques ne sera pas tranchée le 1^{er} avril prochain. C'est au Conseil fédéral et à l'Assemblée fédérale qu'il appartiendra, plus tard, de prendre des décisions utiles.

L'intégration européenne

Dans la dernière partie de son discours, le chef du Département politique fédéral a dit que le troisième problème, d'une portée exceptionnelle, dont nous aurons à nous occuper cette année, concerne notre attitude à l'égard de l'intégration européenne. C'est là une question qui met en jeu l'existence même de la Suisse, car elle soulève aussi des problèmes politiques décisifs. La Confédération n'a laissé aucun doute sur sa volonté de prendre part à un marché commun européen qui lui permettrait en même temps de maintenir ses relations commerciales mondiales. Toutefois, étant donné la forme sous laquelle ce marché est en train de se réaliser, notre pays doit examiner jusqu'à quel point il peut y participer sans perdre son originalité essentielle et, partant, sa raison d'être. Il s'agit en fait d'une communauté économique européenne, telle que la prévoit le Traité de Rome, assortie, de surcroît, de buts politiques qui excèdent largement le contenu du Traité. En tout cas, nous ne devons pas renoncer à une maxime d'état aussi fondamentale que la neutralité, dont les siècles ont fait le garant maintes fois éprouvé de notre indépendance. Au cours des prochaines négociations, nous devrons en premier lieu être conscients

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

de cette responsabilité. Le Conseil fédéral fera tout ce qui est en son pouvoir pour arriver à un accord, mais il n'est pas prêt à payer pour cela un prix dont il ne pourrait pas rendre compte devant l'histoire. L'avantage économique doit dans tous les cas céder le pas au maintien de notre indépendance politique. Il conviendra de veiller, par ailleurs, à ce que l'association à laquelle nous voulons parvenir n'entraîne pas le transfert de certains droits populaires fondamentaux à des organes internationaux. Il faut remonter loin dans les annales de la politique étrangère de la Suisse, a conclu M. Wahlen, pour trouver des situations d'une portée aussi grande que celle devant laquelle le Conseil fédéral, les Chambres et le peuple se trouvent aujourd'hui placés.

CONGRES DES ELEVEURS DE LA RACE TACHETEE ROUGE

La Fédération suisse d'élevage de la race tachetée rouge a tenu à Berne sa 71^e assemblée, à laquelle ont pris part quelque mille délégués. M. F. Marbach, député, président de la Fédération, a salué parmi l'assistance l'ancien conseiller fédéral von Steiger (1), les représentants des autorités, entre autres de la division de l'agriculture. Il a notamment souligné que l'intégration européenne fera surgir des problèmes difficiles à résoudre, mais qu'il ne convenait pas de considérer la situation comme désespérée. L'an dernier, un peu plus de deux mille pièces de bétail d'élevage ont été exportées. Les marchés ont tous eu une bonne affluence. La campagne d'élimination du bétail de moindre qualité a été poursuivie.

Le rapport de gestion et les comptes ont été approuvés. L'Assemblée a approuvé, à une très forte majorité, l'augmentation de la cotisation de membre de 20 centimes par pièce de bétail. Le produit de cette augmentation servira à financer la participation de la Fédération à l'Exposition nationale de 1964, à Lausanne. M. W. Fontannaz (Vaud) a fait un exposé sur la participation à l'Exposition 1964. Il est prévu une exposition à laquelle prendront part les quatre races suisses. L'exposition offrira un aperçu des méthodes et de la situation actuelle de l'élevage bovin en Suisse. Quelque 250 des plus beaux échantillons du cheptel suisse seront exposés. A côté de l'exposition permanente, il y aura une exposition de printemps, de fin avril à mi-mai, et une exposition d'automne, durant les douze premiers jours d'octobre. Les conditions d'admission pour l'exposition des bovins seront très sévères. Un règlement comprenant aussi les conditions des primes va être élaboré. Pour les taureaux d'élevage, les primes s'élèveront entre 200 et 300 francs, pour les vaches, entre 200 et 250 francs.

M. Maurer, Berne, a présenté un rapport concernant l'organisation de l'insémination artificielle. Le bénéficiaire de la concession fédérale est la Fédération suisse pour l'insémination artificielle, à laquelle sont affiliés entre autres dix-sept cantons et les quatre fédérations suisses d'élevage bovin. Le capital social souscrit à 400.000 francs. Deux centres principaux d'insémination artificielle vont être aménagés à Neuchâtel et à Brugg.

Les vétérinaires cantonaux sont compétents pour l'octroi d'autorisations d'inséminations artificielles. Dans certains cas spéciaux, la Division de l'agriculture décide en dernier ressort. L'insémination artificielle a déjà été effectuée notamment dans les cantons de Schaffhouse, du Valais et du Tessin, et dans le Jura bernois.

Chaque cas revient à 35 francs. L'organisation, cependant, en est encore à ses débuts.

Des mentions d'honneur ont été décernées à une douzaine d'éleveurs, parmi lesquels M. Girardet, de Bellevue-Genève, qui se retire du Comité et qui est remplacé par M. Garrin.

(1) Décédé, au moment de mettre sous presse.

SERVICE MILITAIRE DES SUISSES DOMICILIES A L'ETRANGER

Se fondant sur l'arrêté adopté le 8 décembre 1961 par l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral a pris un arrêté concernant le recrutement et la convocation à l'école de recrues des Suisses domiciliés à l'étranger. A teneur de l'article premier dudit arrêté, les Suisses, domiciliés à l'étranger qui, ayant atteint l'âge de servir, expriment le désir d'accomplir le service militaire, seront admis à passer la visite sanitaire et convoqués à l'école de recrues à condition qu'ils ne possèdent pas également la nationalité du pays où ils résident, qu'ils n'aient pas été condamnés pour un délit grave, qu'ils connaissent à fond l'une de nos langues nationales et qu'ils habitent un Etat européen ou dans un Etat ou une région de l'Asie ou de l'Afrique riverains de la Méditerranée. Il va de soi que l'application des conventions conclues entre la Suisse et d'autres Etats reste réservée. Les détails sont réglés par les représentations suisses à l'étranger.

Un second arrêté concerne l'obligation des Suisses domiciliés à l'étranger de rejoindre leur corps en cas de mobilisation de guerre de l'armée. Les régions d'où les militaires de l'élite (20 à 32 ans) et de la Landwehr (33 à 42 ans) en congé à l'étranger seront tenus d'entrer en service, en cas de mobilisation de guerre générale de l'armée suisse, seront désignées en temps opportun. Des dispersions provisoires pourront être accordées par les représentations suisses, sous réserve de la décision du Département militaire fédéral, aux militaires qui ne seraient pas en état de supporter le voyage, aux inaptes, à ceux dont la situation serait gravement compromise par l'entrée au service et aux militaires dont la présence à l'étranger est d'une importance majeure pour nos intérêts économiques.

Ces deux arrêtés sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1962.

LES MANIFESTATIONS PREVUES A L'OCCASION DE L'ANNEE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU

De nombreuses manifestations sont prévues à l'occasion du 250^e anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau.

En voici les principales :

Genève : commémoration officielle le 28 juin, à l'Aula de l'Université. 16, 17 et 18 juillet, à l'Université également, colloque consacré à l'auteur du « Contrat so-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

cial », qui réunira des spécialistes suisses et étrangers.

Au Grand-Casino, 17 et 19 juillet, « Le devin du village », « Les Muses galantes », créés avec des costumes et décors nouveaux, sous la direction de Samuel Baud-Bovy, avec le concours de l'orchestre de la Suisse romande. En mai et en juin, sous les auspices de l'Université ouvrière et de la Société Jean-Jacques Rousseau, cycle de huit conférences sur la pensée de l'écrivain...

Ile de Saint-Pierre : du 17 juin au 16 septembre, tous les dimanches de beau temps, « Bergerie », un ballet, concert de musique du XVIII^e siècle, et reconstitution folklorique, puis deux colloques d'écrivains suisses sur le thème « L'homme devant la nature ».

En outre, le « Retour à la nature », prôné par Jean-Jacques Rousseau, sera évoqué le 30 septembre, à la fête des vendanges de Neuchâtel, dans un ballet qui sera réalisé du 15 au 23 septembre, à Sierre, dans le cadre de la « Dizaine valaisanne », et, enfin, dans une série d'expositions spéciales sur les paysages et les mœurs suisses dans les lettres et les arts, à Genève, Montreux, Neuchâtel, Sierre, Thoune, Berne, Lucerne, Aarau, Bâle et Saint-Gall.

Les journées officielles de l'année J.-J.-Rousseau seront célébrées les 26, 27 et 28 juin, en présence de nombreux hôtes étrangers. Il y aura réception le 26 juin, à l'île de Saint-Pierre et à Neuchâtel, le 27 juin à Clarenens et au château de Chillon, et enfin le 28 juin.

Une cérémonie spéciale et une fête en l'honneur de Rousseau se dérouleront à Interlaken le 24 juin, ballet et évocation folklorique, avec « Hommage à Jean-Jacques ».

LE PRIX DE LA BENZINE MAJORÉ LE 15 JANVIER

Dans sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a fixé au 15 janvier 1962 l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral concernant la perception d'une taxe supplémentaire sur les carburants destinée à financer les routes nationales, cet arrêté n'ayant pas été l'objet d'une demande de référendum, à partir de cette date, les importations de carburants pour moteurs seront frappées d'une taxe supplémentaire de 5 centimes, destinée à financer la construction des routes nationales. Aux termes de l'article 1^{er}, 4^e alinéa, de l'arrêté fédéral, les taux s'entendent par 100 kg. brut, ils se montent à 5 fr. 80 pour la benzine et, par suite du poids spécifique différent, à 5 fr. 30 pour l'huile diésel. La Direction générale des Douanes est autorisée à grouper, en un taux global par 100 kg., le droit de douane, le droit de statistique et la taxe supplémentaire. Conformément à l'article 2, 2^e alinéa, de l'arrêté, le Conseil fédéral a aussi réglé le remboursement de la taxe supplémentaire perçue sur les carburants utilisés à des fins agricoles, sylvicoles et piscicoles. Cette taxe est également remboursée lorsque le droit de base est l'objet d'un allégement douanier, contrairement au système de la preuve de l'emploi instauré pour les marchandises passibles de droits différenciels, la différence pour les carburants utilisés à des fins agricoles, sylvicoles et piscicoles, est remboursée d'après un système de normes élaboré avec le concours des offices fédéraux et des milieux agricoles et sylvi-

coles. Le système des normes appliqués à l'agriculture prévoit, en outre, la collaboration des offices communaux de la culture des champs, les dispositions détaillées feront l'objet d'une ordonnance du Département fédéral des finances et des douanes. La presse professionnelle donnera des précisions sur les points offrant un intérêt particulier pour l'agriculture, la sylviculture et la pisciculture.

CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE EN SUISSE

L'année 1963 marquera le centenaire de la fondation de la Croix-Rouge, institution dont le Genevois Henry Dunant fut le promoteur.

La création de ce mouvement est un événement important dans l'histoire de l'humanité et son centième anniversaire sera commémoré dans les 67 pays où existent, à l'heure actuelle, des sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge.

Ce centenaire doit être célébré dignement en Suisse, pays d'origine de la Croix-Rouge. Des manifestations sont prévues dans différentes localités, mais plus particulièrement à Genève.

C'est ainsi que le 1^{er} septembre 1963 — qui sera considéré comme la journée du centenaire dans le monde entier — une cérémonie solennelle aura lieu à Genève, suivie de manifestations populaires. Une grande exposition internationale sera ouverte du 15 août au 15 septembre et illustrera les activités multiples de la Croix-Rouge dans le monde entier et l'esprit d'aide mutuelle et de dévouement qui inspirent ses travaux. En outre, des cours, conférences, séminaires et exercices techniques auront lieu en vue du perfectionnement du personnel de la Croix-Rouge.

D'autre part, la célébration de ce centenaire coïncidera avec la 20^e conférence internationale de la Croix-Rouge qui aura lieu du 2 au 12 septembre, à Genève, et à laquelle participeront toutes les institutions affiliées au mouvement universel de la Croix-Rouge, de même que les états, parties aux conventions de Genève. Des décisions d'une vaste portée doivent être prises par cette conférence qui est la plus haute autorité délibérante de la Croix-Rouge internationale.

Enfin, au cours de l'année du centenaire, la Croix-Rouge suisse, pour sa part, fera un effort spécial dans le cadre de la campagne mondiale de recrutement de membres et de volontaires Croix-Rouge.

Pour mettre sur pied les manifestations du centenaire, une commission a été créée comprenant des représentants du comité international de la Croix-Rouge, de la ligue des sociétés de la Croix-Rouge, de la Croix-Rouge suisse, ainsi que des autorités fédérales et genevoises. Le bureau de cette commission du centenaire en Suisse est formé de : MM. Frédéric Siordet, vice-président du comité international de la Croix-Rouge (président), le professeur A. von Albertini, président de la Croix-Rouge suisse, et Henrik Beer, secrétaire général de la ligue des sociétés de la Croix-Rouge (vice-présidents), et Edouard-J. Logoz (secrétaire général). Une autre commission comprenant des représentants des trois institutions Croix-Rouge est chargée de la préparation

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

de la 20^e conférence. Son bureau est formé : de MM. Hans Haug, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse (président), et de J.-P. Schoenholzer (secrétaire exécutif). Le siège de ces deux commissions est à Genève, 7, avenue de la Paix.

CANTON DE GENEVE

DECES DE M. JEAN MARTIN ANCIEN DIRECTEUR DU « JOURNAL DE GENEVE »

On annonce la mort, dans sa demeure à Cartigny, à l'âge de 82 ans, de M. Jean Martin, ancien directeur du « Journal de Genève ».

Licencié en Droit de l'université de Genève, M. Jean Martin a joué un rôle politique important comme rédacteur politique. Il a été directeur du « Journal de Genève » jusqu'en 1942. Il a rempli à deux occasions les fonctions de président central du Parti libéral genevois.

Fondateur et président du Comité international pour la Géorgie, il mena de vives campagnes contre le communisme.

Il publia entre autres une étude sur les jeux de hasard, des lettres de Géorgie et diverses études sur Etienne-Dumont.

Au militaire, M. Martin commanda un bataillon genevois et il avait atteint le grade de lieutenant-colonel.

Le défunt collaborait à la « Correspondance politique suisse ».

POUR UN CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION MUSICALE RESERVEE A LA MUSIQUE DE BALLETS

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a étudié, avec la collaboration de Radio-Genève et la Société suisse de Radiodiffusion-Télévision, un projet tendant à créer à Genève un concours international de composition musicale réservée à la musique de ballets. L'institution de ce concours vise à susciter une émulation artistique dans le domaine de la composition de pièces de ballets, et à créer une nouvelle source d'art chorégraphique pour la future scène du grand théâtre de Genève, où pourrait avoir lieu la création publique des ouvrages de valeur primés lors du concours.

Le projet de règlement établit qu'il y aura un premier prix de 6.000 francs et un second prix de 4.000 francs, le concours étant ouvert aux compositeurs de toutes nationalités.

La présidence du jury est confiée au maître Ernest Ansermet, chef de l'orchestre de la Suisse romande.

Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de lui ouvrir un premier crédit de 15.000 francs à titre de participation de la Ville de Genève aux frais d'organisation du premier concours, prévu pour 1962-1963. Le budget établi par les organisateurs pour le premier concours comporte une somme totale de 34.230 francs.

CANTON DE NEUCHATEL

L'USINE A GAZ DE NEUCHATEL INAUGURE UNE INSTALLATION DE CRAQUAGE DE L'ESSENCE LEGERE

L'industrie gazière romande est en plein effort de renouvellement. L'an dernier, Moudon inaugurerait sa station d'air propane, remplaçant la distillation de la houille. D'autres usines étudient de remplacer celle-ci, soit par l'air propane, soit par le craquage de l'essence légère. Neuchâtel s'est rallié à cette dernière solution. Mais, en attendant le moment où le remplacement des fours sera devenu nécessaire, l'usine à gaz de cette ville a mis en service une installation d'appoint de craquage d'essence légère destinée à permettre l'accroissement de la production de gaz dans une proportion de 25 à 30 %, sans augmenter la production de coke, dont le placement devient de plus en plus difficile.

Présidant une réunion d'information de la presse régionale, M. P.-E. Martenet, conseiller communal, directeur des services industriels, a souligné la nécessité où se trouve Neuchâtel de réaliser une bonne coordination de l'électricité et du gaz, la première devant être en grande partie importée, tandis que le second peut être produit sur place. Or, le gaz se prête particulièrement bien aux usages thermiques. Son développement permettra, non pas de concurrencer l'électricité, mais d'abaisser le prix de revient du kWh., ce dont l'ensemble de la collectivité profitera.

M. Freudweiler, ingénieur en chef du Service de gaz, présente la nouvelle installation de craquage d'appoint aux personnes présentes. Il souligna la nécessité d'augmenter la production de gaz, pour faire face à une demande en constant accroissement, sans pour autant produire plus de coke, produit dont le placement devient très difficile. L'installation d'appoint permet de faire le pont entre l'usine actuelle et la future usine basée sur le seul craquage de l'essence légère, sans engager d'importants investissements. Dès maintenant, l'usine à gaz de Neuchâtel est en mesure de faire face avec succès à l'augmentation des besoins en énergie thermique, en particulier pendant les périodes de pointe.

L'installation de Neuchâtel, première du genre en Suisse, s'inscrit dans le mouvement tendant à remplacer la distillation de la houille par d'autres procédés de fabrication du gaz qui se développe dans la plupart des entreprises gazières de Suisse romande.

EXPLOITS ET PERFORMANCES DE LA MONTRE SUISSE

La « Suisse horlogère et revue internationale de l'horlogerie » publie un numéro spécialement consacré aux exploits et performances de la montre suisse. « La volonté du record, le défi à l'impossible, y lit-on, sont communs au savant, à l'explorateur, au sportif. À son rang modeste — à l'établi ou au laboratoire — l'horloger est l'un des artisans et l'un des vainqueurs de cette grande lutte qui permet de cerner les limites de l'erreur, de vérifier l'expérience, de seconder ou d'authentifier l'exploit. La montre suisse accompagne l'aviateur,

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

vainqueur de l'Atlantique ou du Pôle, l'alpiniste aux sommets de l'Everest ou des Andes, le plongeur à bord de son bathyscaphe ou au cours d'une nage sous-marine, le spéléologue, l'hibernant de l'année géophysique. » La collaboration de la montre suisse aux exploits et performances qui marquent un siècle si fertile en records, en découvertes, en entreprises est attestée, dans ce numéro spécial, par les déclarations de nombreux explorateurs, savants, aviateurs et navigateurs.

ANNIVERSAIRE DE MARIAGE RARISSIME

Un anniversaire de mariage rarissime vient d'être célébré à Saint-Aubin (Neuchâtel). M. et Mme Charles Burgat-Maccabéz, âgés de 96 et 97 ans, viennent de célébrer le 74^e anniversaire de leur mariage.

FLEURIER VA CELEBRER LE BI-CENTENAIRE DE L'ARRIVEE DE ROUSSEAU DANS LE VAL-de-TRAVERS

La Commission d'organisation du centenaire de l'école secondaire et du gymnase pédagogique de Fleurier a décidé de jumeler le centenaire de l'école avec le bicentenaire de l'arrivée de Rousseau à Motiers, en 1762, année où l'auteur du « Contrat social » célébra son 50^e anniversaire. A l'occasion de la journée officielle, le samedi 20 octobre, on assistera à la création d'une épopee littéraire, intitulée : « C'est la faute à Rousseau », et due à la plume d'un ancien élève de l'école. Cette œuvre traitera de la difficulté qu'il y a pour l'artiste à s'intégrer dans la vie sociale et postule que les contemporains seraient aussi désesparés que nos aïeux par le spectacle d'un « faux Arménien » dans leurs rues.

DECES DU DERNIER GRAVEUR DES MONTAGNES NEUCHATELOISES

« L'Impartial » annonce la mort, à l'âge de 85 ans, de M. Emile Pirque, doyen des graveurs des montagnes neuchâteloises. Le défunt fut le dernier servant de ce métier, l'un des plus représentatifs de l'histoire horlogère. C'est lui qui incarna le graveur-paysan-horloger du film « La Chaux-de-Fonds, contrastes et merveilles ».

DISTINCTION D'UN ECRIVAIN ET JOURNALISTE NEUCHATELOIS

La fondation Emil Buehrle pour les lettres suisses a remis un prix de 2.000 fr. à l'écrivain et journaliste neuchâtelois, Jean Buhler, en récompense de ses travaux littéraires et à titre d'encouragement.

CANTON DU TESSIN

NOUVELLE LOI REGLANT LE SORT DES ADMINISTRATIONS DU «PATRIZIATO» TESSINOIS

Le Département de l'Intérieur présente au Grand-conseil, pour la session en cours, un projet de loi qui doit apporter quelques modifications aux dispositions de la première loi sur le Patriziato (bourgeoisie) du 1^{er} juin 1835, révisée en 1857.

La commission législative accompagne le projet de loi d'une série de considérations qui s'opposent, en partie, aux revendications de l'alliance patricienne tessinoise qui voudrait ne pas voir changer les articles qui ont trait aux droits de vote et d'appartenance au patriciat.

La nouvelle loi est dictée avant tout par les nécessités d'accorder les dispositions des lois patriciennes avec la loi qui organise la vie des communes civiques révisées en 1950, et aussi par la nécessité d'empêcher la spéculation foncière, car dans ces derniers temps de vastes étendues de terres ont été vendues par les administrations patriziali de bonne foi et souvent sans tenir compte de leur valeur réelle.

Quelques propositions avaient été suggérées par l'opinion publique qui demandait l'abolition totale de l'institution du « Patriziato » et l'incorporation des biens dans le patrimoine des communes. Mais ni le gouvernement ni la commission législative n'ont accepté ces suggestions. Une opposition assez vive a été par contre manifestée par l'Alpa (alleanza patriziale ticinese) sur certains points.

La discussion au Grand-conseil portera surtout sur la disposition nouvelle qui interdit d'une manière absolue le morcellement des propriétés du « Patriziato » entre les membres, fait qui se produit surtout dans le Sottoceneri. Par cette disposition, on veut arriver à reconstituer l'ensemble des bois et les mettre sous la protection directe des dispositions des lois forestières cantonale et fédérale, dans le but de sauvegarder le patrimoine commun.

La deuxième innovation est liée au droit de vote. L'ancienne loi prévoyait le vote par famille. Le chef de famille, homme ou femme, avait seul le droit de participer aux assemblées et de voter.

On propose actuellement, pour donner plus de vivacité à l'institution et pour ne pas exclure les jeunes des affaires du « Patriziato », d'accorder le droit de vote à chaque patricien ou patricienne majeure, pour autant qu'ils n'en soient pas privés par un des motifs fixés par les lois.

Autre point controversé : le droit de la femme patricienne à jouir de ses droits même si elle se marie à un non-patricien, mais citoyen suisse. L'ancienne loi prévoyait la perte de ces droits pour la femme qui épousait, soit un étranger, soit un citoyen non-patricien. Autre question fondamentale : les administrations des « Patriziati » ne pourront plus distribuer aux membres des sommes d'argent, qui devront être exclusivement employées au profit du bien public.

Les membres auront seulement le droit de recevoir, une fois par an, du bois à brûler déjà coupé, et ne pourront se rendre directement dans les bois pour s'en procurer.

Enfin, soit la Commission de législation, soit l'Alpa, s'opposent à la disposition qui voudrait rendre sans appel les décisions du Conseil d'Etat à propos des « Patriziati », et proposent d'attribuer à la Commission cantonale de l'administration la fondation d'autorité de recours.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

4.864 ENFANTS DANS LES ECOLES MATERNELLES AU TESSIN

L'inspectrice cantonale des écoles maternelles, le professeur Pia Calgari, vient d'introduire une nouveauté dans la préparation des maîtresses d'école qui doivent s'occuper des plus petits ; c'est-à-dire, des rencontres entre celles auxquelles sont confiées les écoles maternelles, et celles qui s'occupent du premier degré d'instruction, de 7 à 9 ou 10 ans.

Une première rencontre a eu lieu la semaine dernière en présence de plus de 200 maîtresses d'école de tout le canton.

Cette nouveauté a été suggérée par l'augmentation de la population scolaire et la reprise économique.

En effet, tandis que, il y a quatre ou cinq ans, on avait dû fermer toute une série d'écoles maternelles, maintenant on vient d'en rouvrir et même d'en créer de nouvelles, surtout dans les villages de montagnes et à la périphérie des villes.

Voici trois exemples frappants : Personico et Chironico en Leventine, Meride dans le Mendrisiotto. A Personico, on vient de bâtir une nouvelle maison communale, qui comprend une aile destinée aux enfants de l'école maternelle. Soit à Personico, soit à Chironico et Merido, on avait fermé ces écoles en 1957.

On a été obligé de doubler les sections d'école maternelle dans les environs de Locarno et de Lugano, par exemple, à Locarno même, Ascona, Losone, Molino-Nuovo, Viganello et Lugano-centre. A la fin de 1961, les enfants inscrits étaient 4.864 dans tout le canton.

Il y en aurait encore plus dans les villages, actuellement, si les nouveaux couples trouvaient des appartements convenables. En effet, la reprise économique permet à une grande partie de la population, ouvriers et employés, de disposer d'une automobile et l'on relève maintenant la tendance chez ces gens à s'établir à nouveau dans les villages.

De nouvelles écoles maternelles sont créées dans les villages où une fréquentation d'au moins 12 enfants est assurée pendant plusieurs années, ce dont on peut se rendre compte en consultant les statistiques.

A PROPOS DE LA NOUVELLE ROUTE DU SAINT-GOTHARD

On apprend, au Département tessinois des travaux publics, que les travaux de construction de la nouvelle route du Saint-Gothard, selon les projets révisés et désormais approuvés par les instances fédérales compétentes, débuteront en 1963. Au cours de cette année, on construira le téléphérique entre le Val Bedretto et l'Alpage de Fieud, à environ 1.900 mètres, au-dessus d'Airolo. C'est avec ce téléphérique que sera transporté le matériel nécessaire. Durant l'année en cours, on procédera aux travaux provisoires qui permettront au trafic suisse de se poursuivre régulièrement pendant les gros travaux, c'est-à-dire qu'il sera aménagé des places de croisement pour les véhicules.

La nouvelle route du Saint-Gothard, qui fera partie de la nationale n° 3, suivra le flanc droit du Val Tremola et continuera sur le flanc gauche du Val Bedretto, pour atteindre enfin le Motto Bartola et redescendre sur Airolo.

ETUDES DE LA FLORE DU SUD

La Ligue suisse pour la protection de la nature, appuyée financièrement par le canton du Tessin, a acheté pour une somme de 60.000 F le terrain dit « La Bedrina », dans la Levantine, dans la région de Dalpe. Ce terrain est particulièrement intéressant, car il héberge une flore très riche : muguet, orchidées sauvages, fleurs des marais. Les premières recherches effectuées par des spécialistes sur la base de l'examen du pollen conservé dans les stratifications du terrain ont révélé clairement les différentes phases de transformation de la flore du sud des Alpes depuis les époques post-glaciales jusqu'à nos jours.

On a même découvert des graines d'espèces disparues et vieilles de plusieurs milliers d'années.

Les études continuent et la Ligue publiera un rapport détaillé sur les résultats.

A PROPOS DE LA DEMOLITION D'UNE VIEILLE DEMEURE

La Commission cantonale pour la protection du paysage et des sites a mis son veto à la démolition d'une ancienne maison, située à la Via Nassa, à Lugano, à côté de l'église San Carlo, qu'il avait été question de démolir aussi. L'immeuble dont on parle maintenant fait partie du plus ancien groupe de maisons du centre de Lugano. Il est en très mauvais état, surtout du côté de la rue Motta. Les locataires l'ont déjà abandonné et l'on pensait que la démolition pourrait commencer. Mais la Commission a décidé d'entrer en pourparlers avec les intéressés dans l'espoir d'arriver à sauver la partie de la maison donnant sur la Via Nassa et qui comprend des porches et colonnes intéressantes. En contrepartie, on serait disposé à permettre l'extension du nouveau bâtiment du côté de la rue Motta. Les questions techniques qui se posent sont d'intérêt certain du point de vue de l'architecture moderne.

CANTON DE VAUD

UN PASTEUR ROMAND BIEN CONNU OBLIGÉ DE QUITTER L'INDE

Le Service de presse protestant communique :

Les autorités indiennes ayant refusé de renouveler son visa, le pasteur Pierre Vittoz et sa famille ont dû quitter l'Inde et vont incessamment rentrer en Suisse. Le pasteur Pierre Vittoz, qui a passé une partie de sa

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

jeunesse aux Ormonts, où son père exerçait lui-même le ministère pastoral, est connu comme l'auteur d'« Un autre Himalaya », et pour avoir accompli, en compagnie de l'alpiniste française aujourd'hui disparue, Claude Kogan, la première ascension du Nun-Kun dans le massif de l'Everest. Le pasteur P. Vittoz, qui avait d'abord accompli un séjour comme missionnaire au Tibet, puis assuré un intérim au Cameroun, travaillait aux Indes à la révision de la version tibétaine de la Bible.

LES GAZIERS ROMANDS A YVERDON LA SUISSE AURA-T-ELLE BIENTOT DU GAZ NATUREL ?

La Société des gaziers de la Suisse romande a tenu le 23 janvier, à Yverdon, une assemblée générale extraordinaire sous la présidence de M. Schenker, président. Parmi les divers objets de l'ordre du jour, l'assemblée a suivi avec un intérêt tout particulier les rapports relatifs au gaz naturel et aux possibilités qui naîtront de la mise en fonction des raffineries du Rhône en ce qui concerne la fourniture des gaz de raffinerie et de l'essence légère.

En ce qui concerne le gaz naturel, le Syndicat du gaz naturel a poursuivi ses contacts avec la « Semarel », société française chargée de l'étude du marché et de l'amenée du gaz saharien en Europe. Il ressort des renseignements fournis que le gaz du Sahara pourrait être acheminé vers l'Europe, soit par des navires méthaniers, soit par un pipe-line sous-marin, dès la fin de 1964 ou au début de 1965. C'est donc dire que l'échéance est proche.

Les gaziers suisses ont d'ailleurs déjà remis à la « Semarel » des indications précises sur les quantités de gaz naturel qui seront nécessaires à la Suisse. La question de la fourniture de gaz de raffinerie par les raffineries du Rhône S.A. a rapidement évolué au cours de ces derniers mois, ce qui a sensiblement modifié l'orientation des travaux du syndicat d'étude groupant des représentants des gaziers de la Suisse romande et des raffineries du Rhône. A la suite de diverses circonstances, ces derniers ont dû modifier leur programme initial de construction et de production. Il en résulte que les quantités de gaz résiduaires non condensables qui pourraient être offertes aux usines à gaz de la région de Lausanne, Vevey, Aigle et Sion seront plus faibles que prévues initialement. C'est pourquoi les usines intéressées se tournent aussi vers l'étude de l'utilisation de l'essence légère, dont les raffineries pourraient assurer les livraisons en quantités importantes, un accord sur ce point étant à l'étude entre cette entreprise et la Société des gaziers de Suisse romande.

L'assemblée a en outre entendu un rapport sur les droits de douane applicables au gaz naturel et au gaz de raffinerie, et a pris note avec satisfaction que le Département des finances et des douanes envisage de consentir d'importantes concessions dans ce domaine.

Un autre rapport a mis l'assemblée au courant des travaux d'élaboration de la future loi sur les transports

par conduite. L'espoir subsiste de voir l'avant-projet modifié dans un sens plus libéral.

A l'issue de cette assemblée, deux ingénieurs américains, MM. Scheeley et Perrin, ont évoqué les problèmes posés par l'amenée de gaz naturel, problèmes d'actualité qui ont fort intéressé les gaziers romands et leurs invités.

« LA FEUILLE D'AVIS DE LAUSANNE » CHANGE SA PRÉSENTATION

Fondée en 1762, « La Feuille d'Avis de Lausanne » célébrera cette année son 200^e anniversaire. Elle se présente depuis le début de janvier sous une forme nouvelle. La première page — jusqu'ici réservée à la publicité — contient désormais un résumé des nouvelles du jour les plus importantes, le sommaire et le catalogue du journal entier. D'autres changements sont apportés dans le corps du journal. Les nouvelles sont rangées dans l'ordre suivant: monde, Confédération, Suisse romande et Lausanne.

UNE PLAQUE BENJAMIN CONSTANT

Le 22 janvier, l'Association des amis de Benjamin Constant a fait apposer contre le mur de l'Avenue du Théâtre, donc au-dessous de l'Avenue Benjamin-Constant, et cela avec l'autorisation de la Ville de Lausanne, une plaque de marbre en hommage à Benjamin Constant, offerte par son président, M. Agénor Kraft. La plaque porte l'inscription suivante : « Par liberté, j'entends le triomphe de l'individualité, tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme, que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité. Le despotisme n'a aucun droit. »

Ce texte est extrait de la préface du livre de Constant, « Mélange de littérature et de politique », paru en 1829, dans laquelle l'auteur résume ses quarante ans de lutte pour « la liberté en tout ».

MORT DE M. ARNOLD SCHENK

A Lausanne est décédé, à l'âge de 79 ans, M. Arnold Schenk, créateur de la Maison de vins en gros Schenk et C°, à Rolle, et président de son Conseil d'administration.

M. Schenk était membre de la Commission consultative de l'économie viticole suisse jusqu'en 1940, de 1935 à 1953, membre de la Commission fédérale des vins, où il représentait les importateurs, président de la Coopérative des importateurs de vins, président de la Cavi, coopérative d'achat des vins indigènes jusqu'en 1952.

M. Schenk était depuis 1948 président du Conseil d'administration des verreries de Saint-Prix. Il présidait le Conseil d'administration de la clinique Cecil, à Lausanne.

C'était un dégustateur et un connaisseur de vin renommé.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

UNE NOUVELLE REVUE : « AGRICULTURE ROMANDE »

Pendant de nombreuses années, la « Revue romande d'agriculture », publiée par les stations fédérales d'essais à Lausanne, a apporté aux paysans soucieux du progrès les résultats des recherches entreprises par les stations. Aujourd'hui, la « Revue romande d'agriculture » n'existe plus. Mais une nouvelle revue se substitue à elle : « Agriculture romande ». Tout en demeurant le porte-parole des stations d'essais, elle devient aussi celui du service romand de vulgarisation agricole. En effet, complémentaires dans leurs travaux et visant aux mêmes objectifs, les stations fédérales d'essais agricoles et le service romand de vulgarisation agricole ont convenu d'unir leurs forces, dans l'intérêt de l'agriculture romande en général.

UN DON D'ALFRED GEHRI

A l'occasion du 25^e anniversaire de la création de « Sixième étage » au Théâtre municipal de Lausanne (le 11 mars 1937) et de sa 10.000^e représentation dans le monde, M. Alfred Gehri, qui habite Morges, a fait don à la « Collection suisse du théâtre » de la documentation qui se rapporte à cette pièce et aux deux autres de la trilogie montmartroise. Ce sont des milliers de documents, manuscrits, affiches, programmes, photos de scène et de studio, articles de journaux, critiques et comptes rendus, qui sont allés enrichir les collections de la Hallwylstrasse, à Berne. Parmi les traductions, il y en a trois différentes en langue allemande, trois en langue russe et deux en langue espagnole.

Avec « Tabagheh chechon », dernière en date des traductions (il s'agit de la version en persan créée récemment au théâtre Archita de Téhéran), c'est maintenant en trente-sept langues que « Sixième étage » a été traduit. Deux films destinés au cinéma ont été tirés de cette pièce, et vingt-six pays l'ont télévisée, soit en direct, soit au moyen de films réalisés dans les studios de télévision.

CANTON DE ZURICH

† JOHANNA TERWIN MOISSI

Johanna Terwin Moissi est décédée, à l'âge de 78 ans, d'une crise cardiaque, dans une clinique de Zurich. La défunte, actrice connue, était l'épouse du grand comédien Alexander Moissi, dont la tombe se trouve à Morcote. Johanna Terwin Moissi appartient à l'ensemble Reinhardt à Berlin et à Vienne. Elle joua ces dernières années au « Stadtheater » de Zurich, au « Volkstheater » de Vienne, et à la radio.

FEMMES INTELLECTUELLES

La revue zuricoise de statistique, « Zuercher statistische Nachrichten », a publié une série d'articles signés Emma Steiger, qui sont un aperçu historique du travail de la femme, au cours des dernières décennies, en matière d'hygiène, d'éducation, ainsi que sur le plan spirituel, social, artistique, littéraire et journalistique. Le tout dernier de ces articles traite de l'activité de la femme dans la science. L'auteur relève tout d'abord que Zurich et son Université ont montré déjà très tôt un libéralisme prononcé en faveur de la formation intellectuelle de la femme. C'est au cours du semestre d'été 1840 que s'immatricula la première femme à l'Alma Mater zuricoise. Depuis, et avant tout vers la fin du siècle dernier, les femmes les plus douées de Russie, d'Allemagne et des Etats-Unis, vinrent étudier à Zurich, les Universités de leurs pays n'admettant pas de femmes, à l'époque. Jusqu'au début de ce siècle, l'Université de Zurich décerna 22 doctorats à des femmes suisses, et 131 doctorats à des étrangères. Au cours des premières vingt années de ce siècle, 107 Suisses et 523 étrangères obtinrent leur doctorat à Zurich. Entre 1921 et 1940, 435 Suisses y soutinrent avec succès une thèse, et de 1914 à 1960 il y en eut 531. Par contre, de 1921 à 1940, le nombre des étrangères qui se firent attribuer le titre de docteur baissa à 120, et, depuis, il n'y en eut plus que 73. Au total, l'Université de Zurich a décerné jusqu'à aujourd'hui 1.942 doctorats à des femmes, dont 965 à des docteurs en médecine, les autres se répartissant entre les diverses Facultés de philosophie et autres sciences. En outre, neuf titres de docteur honoris causa ont été décernés à des femmes.

Les premières étudiantes immatriculées à l'Ecole polytechnique de Zurich furent des Russes. Jusqu'en 1900, 11 femmes obtinrent un diplôme à l'E.P.F., toutes étrangères. Depuis 1900, il y eut 200 Suisses et 69 étrangères.

UNE NOUVELLE DEMARCHE EN FAVEUR DU SUFFRAGE FEMININ

Les groupements politiques féminins du canton de Zurich, les centrales féminines de Zurich et Winterthour et les sociétés pour le suffrage féminin de Zurich, Winterthour et de l'Oberland zuricois, ont lancé une « pétition pour les droits politiques de la femme suisse », dans l'espoir d'éveiller à nouveau l'intérêt de l'opinion publique sur cet objet. La pétition, dont les signatures devaient être recueillies entre le 25 janvier et le 8 février, s'adresse au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Son texte évoque également l'introduction du suffrage féminin dans les trois cantons romands. Gouvernement et Parlement sont invités à examiner les motions et les initiatives des autorités de la Ville de Zurich, déposées au Grand Conseil au cours des huit dernières années concernant l'introduction du suffrage féminin.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

LA MUNICIPALITE DE ZURICH DESIRE ACCHETER UNE MAISON HISTORIQUE DE LA VIEILLE VILLE

La municipalité de Zurich propose au Conseil communal (législatif) l'achat de l'immeuble n° 4, au Neumarkt, dans la vieille ville, pour le prix de 980.000 francs. Il s'agit de la demeure « Zum untern Roch », immeuble historique, qui est en même temps d'une grande importance pour le maintien du quartier du Neumarkt. Cette maison servit, aux XV^e et XVI^e siècles, de résidence à trois bourgmestres, Heinrich, Markus et Diethelm Roeist. Le Ministre de France y résida également en 1614, et au début du XIX^e siècle l'immeuble devint un lieu de rencontre du monde diplomatique.

TAXIS AERIENS POUR HOMMES D'AFFAIRES ET TOURISTES

Complément au service de lignes des grandes compagnies aériennes, une compagnie de taxis aériens a été fondée en novembre 1961 à Zurich sous le nom de « Alpine Lufttransport A.G. » (A.L.A.G.). Cette compagnie a pour but de donner aux hommes d'affaires, industriels, commerçants, banquiers, ainsi qu'aux touristes, la possibilité d'atteindre rapidement des villes telles que Nuremberg, Strasbourg, Venise, Salzbourg, etc., avec lesquelles n'existe aucune liaison aérienne directe. Elle devrait également assurer l'acheminement vers les centres de sport dans les Grisons, au Tessin, en Valais et ailleurs, des passagers d'Outremer de la Swissair et d'autres compagnies aériennes.

Cette nouvelle compagnie a été fondée par la fabrique de machines Oerlikon Buehrle et C^{ie}, et par la « Flugzeughandels A.G. » Zurich, qui ont fourni cha-

cune le 40 % du capital-actions, tandis que le troisième partenaire, la Swissair, s'est associé pour le 20 % du capital-actions.

Au cours d'une conférence de presse, le président du Conseil d'Administration, M. Dieter Buehrle, et le délégué du Conseil d'Administration, M. A. Scoton, ont exposé les projets et les possibilités de la nouvelle compagnie. L'« Alag » entend s'adresser tout spécialement au public international aisé, et dispose pour cela d'un parc de machines d'une valeur de 2,5 millions de francs, et notamment de plusieurs bi-moteurs à hélices (aéro-commander et Cessna) de trois à six places de passagers, d'un bi-moteur à réaction Morane-Saulnier, et de mono-moteurs Porter et Cessna pour missions spéciales.

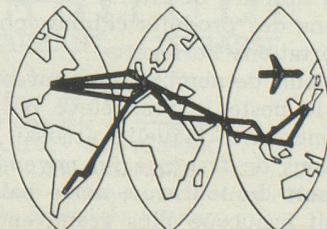
L'organisation technique de l'entreprise a été exposée par le directeur de l'« Alag », M. H. Katz, ingénieur, directeur de la « Flugzeughandels A.G. Kurich », tandis que le capitaine Max Duebendorfer, chef-pilote et chef des opérations, parlait de l'organisation des vols. L'un et l'autre ont souligné qu'au point de vue sécurité et disponibilité les appareils et les pilotes étaient soumis aux mêmes exigences internationales que la Swissair et les autres compagnies aériennes, et que la nouvelle compagnie offrait les mêmes garanties que ses aînées. Cela s'applique également au service technique qui a été confié au « Pilatus air service ».

JEAN-JACQUES ROUSSEAU AGENT DE PROPAGANDE DU TOURISME SUISSE

« Retour à la nature », « Retour au voyage », sont les devises adoptées par l'Office national suisse du Tourisme, pour son programme d'action de 1962. La Suisse fêtera cette année le 250^e anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, dont l'œuvre contrib-

**vitesse et confort
vers Proche-Orient
Inde et Extrême-Orient
par CONVAIR jet**

jusqu'à 5
services jet
par semaine
en coopération
avec S.A.S.



SWISSAIR

REVUE DE PRESSE...

bua grandement à éveiller le sens moderne de la nature et ainsi amena à la découverte du paysage suisse, de ses lacs et de ses montagnes. La suggestion d'associer la propagande touristique suisse à la commémoration de la naissance du grand philosophe genevois est due à M. Fell, directeur de l'Office touristique de Bienne. Cette idée rencontre le besoin internationalement grandissant de rendre au voyage son sens profond de repos, de détente et de culture.

L'ensemble des mesures de propagande de l'Office national suisse du Tourisme sont axées sur ce programme, dont M. Werner Kaempfen, directeur, a tracé les grandes lignes lors d'une conférence de presse. Parmi ces mesures de propagande figure une campagne de douze affiches, représentant des photographies de paysages suisses, dont l'île Saint-Pierre où séjournait Jean-Jacques Rousseau. Ces affiches, que l'on peut voir chez nous, sont surtout destinées à l'étranger.

M. Kaempfen profita de l'occasion pour relever l'importance qu'a le tourisme dans notre économie. M. Kaempfen donna les résultats provisoires pour 1961, — les résultats officiels ne seront connus qu'à la mi-février. D'après ces résultats provisoires, on a compté 30,2 millions de nuitées, ou 7 % de plus qu'en 1960. En 1937, on s'était contenté de 16 millions de nuitées, et l'on considérait alors le nombre de 25 millions comme une utopie. Cette utopie est devenue réalité depuis des années déjà, et la limite de trente millions, qui est maintenant atteinte, peut être marquée d'une pierre blanche dans les annales de notre tourisme. En fait, à ce chiffre de 30,2 millions de nuitées dans les hôtels ou autres établissements hospitaliers, il faut ajouter pour le moins 11,5 millions de nuitées dans les campings, les chalets, maisons de vacances, auberges de jeunesse, etc. Nos hôtes étrangers ont apporté dans le pays en 1960 un milliard 420 millions de francs. Pour 1961, ce chiffre doit atteindre près de 1.700.000.000 de francs. Si nous déduisons le montant des dépenses de nos compatriotes qui se rendent à l'étranger, et qui sont estimées à 700 millions de francs pour 1961 (575 millions en 1960), le solde actif en notre faveur s'élève approximativement à un milliard de francs et dépasse la valeur des exportations des produits chimico-pharmaceutiques, voire les exportations horlogères.

Depuis de nombreuses années déjà, le tourisme constitue le poste le plus élevé de l'actif de notre balance commerciale, laquelle accusait un solde passif de 2,7 millions de francs à fin novembre. C'est dire que, sans l'apport du tourisme, notre balance accuserait un solde passif beaucoup plus grand encore.

REVUE DE PRESSE...

CONFERENCE SUR SWISSAIR

Dans un cycle de conférences organisées sur le thème « Zurich, métropole économique de la Suisse », par le parti radical de la Ville de Zurich, M. W. Berchtold, président de la direction de Swissair, a parlé le 16 janvier du rôle de notre compagnie aérienne nationale dans le domaine international. L'orateur rappela tout d'abord les efforts accomplis par Swissair pour passer de la propulsion à piston à la propulsion à réaction, et qui permettront à notre compagnie aérienne de se maintenir à un haut niveau dans la compétition internationale. Mais il convient de reconnaître que ce passage d'un type d'appareil à l'autre a obligé les compagnies aériennes à d'importants sacrifices. Et le développement du trafic n'a, d'autre part, pas répondu aux prévisions. Le coût de l'opération « réaction » a été élevé et a rendu plus compliqué encore l'entretien des appareils. Ces circonstances ont fait que les abaissements prévus de tarifs ont dû être retardés.

La compagnie aérienne scandinave Sas, avec laquelle Swissair a étroitement collaboré dans l'introduction d'avions à réaction, a connu bien des difficultés, mais celles-ci ont pu aujourd'hui être surmontées, et Swissair peut envisager avec confiance l'avenir qui s'ouvre devant elle. La livraison d'appareils Coronado a été retardée, et le producteur, la « Général dynamics corporation », a dû mettre à disposition, en lieu et place, deux Convair 840-m. L'introduction de ces avions sur les parcours d'Extrême-Orient a donné d'excellents résultats et provoqué un accroissement instantané du trafic. Swissair est convaincue que les appareils Coronado, qui pourront finalement être livrés au cours de cette année, se révéleront tout aussi sûrs et économiques que les Convair utilisés à titre de remplacement.

Un regard sur les activités de l'année 1961 révèle que les recettes n'ont pas atteint le niveau prévu. On note même un certain recul par suite du retard dans la livraison des appareils Coronado. En revanche, la gestion des appareils à réaction a été satisfaisante, particulièrement sur le parcours Atlantique. L'introduction de trois DC-8 a permis d'accroître de 80 % l'offre de places sur cette ligne de Swissair.

Si le nombre des passagers s'est accru de 35 %, les chiffres se rapportant au fret ont, eux, diminué.

Pour terminer, l'orateur qualifia de particulièrement dangereuse la tentative de concentration du trafic aérien intercontinental dans les grands centres, comme Londres, Paris, Francfort et Rome, qui pourrait signifier l'exclusion de ce trafic des compagnies des petits pays.

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messager Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : NF 10
IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 98.14 — Dépôt légal : 1-1962 - N° 81/1962

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adresssez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, Paris, 7^e.